



**Le Maire de Foumban estime que le roi des Bamoun n'a pas compétence, au regard de la réglementation en vigueur, de réhabiliter cet édifice.**

Tomaino Ndam Njoya menace de détruire la porte des tranchées de l'entrée de la ville de construite par le Sultan Roi des Bamoun Mbombo Njoya.

Elle invite le sultan à libérer immédiatement, les espaces occupés avant qu'elle ne prenne elle-même des dispositions à cet effet.

Entre autres raisons évoquées, le désordre visuel, que créé les bijoux. Madame le Maire se plaint aussi que les populations n'aient pas été impliquées dans le processus d'aménagement de cette porte.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 Paix-Travail-Patrie  
 \*\*\*\*\*  
 REGION DE L'OUEST  
 \*\*\*\*\*  
 DEPARTEMENT DU NOUN  
 \*\*\*\*\*  
 COMMUNE DE FOUMBAN  
 \*\*\*\*\*  
 BP 50 Foumban/BP 1638 Yaoundé  
 Tél./Fax : (237) 233262950/ 2222 46 20 /  
 2222 95 45



REPUBLIC OF CAMEROON  
 Peace-Work-Fatherland  
 \*\*\*\*\*  
 WEST REGION  
 \*\*\*\*\*  
 NOUN DIVISION  
 \*\*\*\*\*  
 FOUMBAN COUNCIL  
 \*\*\*\*\*  
 P 50 Foumban/BP 1638 Yaoundé  
 Tél./Fax : (237) 233262950/ 2222  
 46 20 / 2222 95 45

LE MAIRE

NVV

A Sa Majesté  
 Le Fon des Pa'Mom, Sénateur  
 S/C Monsieur le Préfet du Département du Noun  
 Foumban

**Objet :**

- Désordre visuel
- Récupération de vos attributs à la Porte d'Entrée
- Espaces Publics, Neutralité et Appropriation Collective.

Majesté, Honorable

Considérant que le lieu-dit « Porte d'Entrée » de la Ville de Foumban que j'ai la lourde responsabilité de représenter en tant que premier magistrat, a été, en quelque sorte « assiégé », pendant plus de deux mois, du fait de l'activité que vous aviez pris sur vous d'y mener, que nous avons dénoncée ;

Ayant appris que le 14 Février 2021, vous avez dans un discours public, chargé Monsieur le Préfet de remettre « symboliquement » les clés de la Porte d'Entrée à Madame le Maire,

« Soulagés » que vous regagniez le Palais, et en attendant de tirer toutes les conséquences fâcheuses voire dangereuses de cette « délocalisation » de vos loges ;

Veillez, ne pas manquer de récupérer toutes les espèces de tableaux, sièges, figurines...etc. que nous pensons que ce sont autant d'éléments de votre « prestige » qui vous accompagnent à l'instar de votre Cour : ils se trouveront mieux, dans un Musée ou Espace Privé.

En effet, pour les Places Publiques, les populations doivent d'une manière ou d'une autre, être impliquées dans les processus aboutissant à leur aménagement. La Ville par exemple, à travers

des TDR précis, selon l'emplacement et la symbolique recherchés, lance un concours de présentation du Projet le Meilleur et, celui qui va l'emporter sera en quelque sorte le résultat d'une appropriation collective. Aucune figurine donc, ni décoration d'inspiration inconnue n'ont leur raison d'être, sur les murs de Notre Porte d'Entrée Commune.

Pour dévoyer toutes les tensions comme celles qui y ont prévaluées, et, en quelque sorte, en quête d'apaisement, la Commune se réserve d'y apposer la Croix de Saint André, en vous invitant sans délais, à libérer les espaces occupés ; à défaut, des dispositions seront prises à vos dépends, pour les y enlever.

Avec ma considération distinguée.

Ampliation

*-Le préfet*

- Sous-Préfet Arrondissement de Foumban ;
- Président du Tribunal/Noun ;
- Procureur de la République (Foumban) ;
- Com.Com. (Foumban) ;
- Com. Brigade (Foumban) ;
- Com. Sécurité Publique (Foumban) ;
- Chronos/ Archives.

NVV



Hon. TOMAINO NDAM NJOYA